

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

10. Attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'une maison intergénérationnelle.

Par délibération en date du 13 novembre 2023, le conseil municipal a validé le projet de construction
d'une maison intergénérationnelle et le recrutement du cabinet OX architectures en tant que maîtrise
d'œuvre.

Durant plusieurs mois, le travail collaboratif avec le cabinet et l'ensemble des parties prenantes a permis
de réaliser l'esquisse, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif et le dépôt du permis de
construire.

A ce titre et en application des articles L 2123-1 et suivants et R-2123-1 et suivants du Code de la
commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 1^{er} septembre 2025 concernant
les marchés de travaux avec une date limite de réception des offres fixée au 22 septembre 2025.

Cette prestation est décomposée en 16 lots :

- lot 1 : terrassement – VRD,
- lot 2 : gros œuvre – Fondations spéciales,
- lot 3 : ravalement intérieur enduite terre crue et sur bottes de paille et ravalement extérieur
en enduit hydraulique,
- lot 4 : ossature bois et charpente en caisson – isolation par remplissage bottes de paille sur
champ,
- lot 5 : couverture tuiles terre cuite,
- lot 6 : structure métallique,
- lot 7 : menuiseries extérieures aluminium,
- lot 8 : menuiseries intérieures,
- lot 9 : plâtrerie,
- lot 10 : faux plafond,
- lot 11 : peinture – Nettoyage,
- lot 12 : revêtement de sols souples,
- lot 13 : carrelage – Faïence,
- lot 14 : chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires,
- lot 15 : électricité – Courants forts et courants faibles,
- lot 16 : photovoltaïque.

A l'issue de la consultation 61 offres ont été remises par des entreprises et analysées.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, une procédure de négociation avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres a été lancée pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 13, 14 et 15.

Ainsi, les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- lot 1 : l'entreprise Massy TP pour un montant de 46 948,27 € HT,
- lot 2 : l'entreprise De Oliveira pour un montant de 98 776,96 € HT,
- lot 3 : l'entreprise Bouchard pour un montant de 28 401,60 € HT,
- lot 4 : l'entreprise Guillaumie pour un montant de 131 734,11 € HT,
- lot 5 : l'entreprise Janet pour un montant de 19 056,90 € HT,
- lot 6 : l'entreprise Jouandou et compagnie pour un montant de 18 000 € HT,
- lot 7 : l'entreprise Delage menuiserie pour un montant de 30 989,27 € HT,
- lot 8 : l'entreprise Janet pour un montant de 15 376,35 € HT,
- lot 9 : l'entreprise ELIEZ pour un montant de 8 926,20 € HT,
- lot 10 : l'entreprise SNAL pour un montant de 13 710,91 € HT,
- lot 11 : l'entreprise Villemonteil pour un montant de 4 131,42 € HT,
- lot 12 : l'entreprise Sols peinture Briviste pour un montant de 9 648,33 € HT,
- lot 13 : l'entreprise Sols peinture Briviste pour un montant de 5 700 € HT,
- lot 14 : l'entreprise Tunzini pour un montant de 50 900 € HT,
- lot 15 : l'entreprise GECC pour un montant de 29 500 € HT,
- lot 16 : l'entreprise CEGELEC pour un montant de 10 005,56 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les 16 marchés avec les différentes entreprises précitées ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer leur bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



